

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

Date de publication : 6 juillet 2022.

Nbre de conseillers en exercice : 25

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

15 présents + 5 pouvoirs : 20 votants

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, PASQUIER Hugo.

Etaient absents et excusés :

Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mr VANHALST Damien, pouvoir à Mr VEILLÉ Christophe.

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr TETART Jean-Marie.

Monsieur MORÉNO Ludovic.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mr NOYON Lucien.

Mr DAMOTTE Stéphane.

Madame KLEIN Ninon, pouvoir à Mme GRUDLER Agnès.

Nomination du secrétaire de séance : Mr NOYON Lucien.

OBJET : Point 1. 6 : Remplacement d'un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Collège François Mauriac de Houdan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20A/2020 en date du 25 mai 2020 élisant les délégués pour représenter la Ville auprès du conseil d'administration du Collège François Mauriac,

Vu la délibération n° 44/2022 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022 supprimant un poste d'adjoint et créant un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué et portant à quatre (4) le nombre de conseillers municipaux délégués, suite à la démission de Madame Catherine BUON de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe Ajointe au Maire,

Considérant que pour pallier au remplacement de Madame Catherine BUON, il convient de désigner un (e) délégué(e) suppléant (e) au Conseil d'Administration du Collège François Mauriac de Houdan,

Considérant la candidature de Monsieur Damien VANHALST en tant que délégué suppléant,

Après avoir procédé aux votes, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1 : Monsieur Damien VANHALST est élu délégué suppléant pour représenter la Ville auprès du conseil d'administration du Collège François Mauriac

Article 2 : La liste des élus délégués au Conseil d'administration du Collège François Mauriac est ainsi mise à jour :

Délégués Titulaires :

- Monsieur Philippe SERAY,
- Monsieur Ludovic MORENO,

Délégués Suppléants :

- Monsieur Damien VANHALST,
- Madame Emmanuelle GALERNE.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : Ampliation de cette délibération sera transmise Collège François Mauriac.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 13 juillet 2022

Le Secrétaire de séance,
Lucien NOYON.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



Accusé de réception en préfecture
078-217803105-20220712-49-2022-DE
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022